



# INFORMATION

CCRF

## 25 novembre 2014 : un Comité Technique qui s'achève en eau de boudin...

En guise de déclaration liminaire, le syndicat  a réitéré la demande faite par les OS à la Directrice générale le 13 novembre dernier (cf. les CCRFin  s 2014 n°13 et 14) : est ce qu'il y aurait (enfin !) une réaction officielle de la Direction générale ou du Ministère concernant les exactions et les atteintes à l'égard des personnels lors des dernières manifestations des agriculteurs ? Monsieur MACRON pourrait-il prendre une partie de son temps précieux pour s'occuper du sort des agents dont il porte la responsabilité au lieu de batifoler à longueur de médias sur la question des 35h, des retraites chapeau, des professions réglementées,... ?



La Directrice générale a répondu qu'après avoir collationné les éléments en cause émanant tant des DDI que des DIRECCTE concernées, l'administration avait transmis, en ce sens, un dossier au Ministère.

Souhaitons simplement que le dit dossier ne prenne pas l'exemple de l'Arlésienne de Bizet...

Le CT allait alors pouvoir commencer à se dérouler « normalement » selon son ordre du jour) quand, au détour d'une question presque anodine, nous avons été à la limite d'un « clash »...

## Le « dark side of the moon »

À ce moment des débats, le syndicat Solidaires s'est légitimement inquiété de la dérive orchestrée par l'administration concernant la gestion du « statut d'emploi » d'Inspecteur Expert. En effet, initialement et la main sur le cœur, l'administration avait promis/juré qu'il ne s'agirait que de pallier l'absence de grade de débouché des Inspecteurs bloqués dans les derniers échelons du grade.

Or, depuis quelques années déjà, on assiste à un **dévoiement du système**, les postes d'« IE » étant utilisés comme palliatif à l'insuffisance de personnels d'encadrement, le « pompon »

ayant été atteint par la note PCM du 17 novembre 2014 qui précise « **qu'en application du plan d'amélioration du pilotage du réseau déconcentré** (N.D.R. c'est-à-dire, du « fameux » plan d'action ministériel) **en charge de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, les postes d'encadrement seront pourvus en priorité sur les résidences où il n'existe pas d'encadrement CCRF** » (exemples cités : DDCSPP03, 05, 08, 10, 19, 32, 36, 46, 52, 65 et 90).

L'administration ne s'en est d'ailleurs pas caché : il s'agit bien ici de combler le manque d'encadrement par le biais du plan d'action. L'alternative était la suivante : soit on y installait les IP, mais selon elle, cela s'avère « compliqué » de boucher les trous dans les « petites structures », soit on proposait le deal (avec éventuellement mutation) aux candidats au statut d'IE... c'est ce qui a été choisi.

La CFDT est alors justement intervenue en rappelant la philosophie initiale du statut d'emploi, notamment la nomination sur place sans mobilité. Devant l'attitude de refus de l'administration, la CFDT a même parlé d'un « **casus belli** » et du fait qu'on « **était en train de (les) rouler dans la farine** »...

**On ne saurait en effet mieux dire !** Et ces camarades font ainsi l'amère expérience de découvrir (?) la face cachée de la lune...

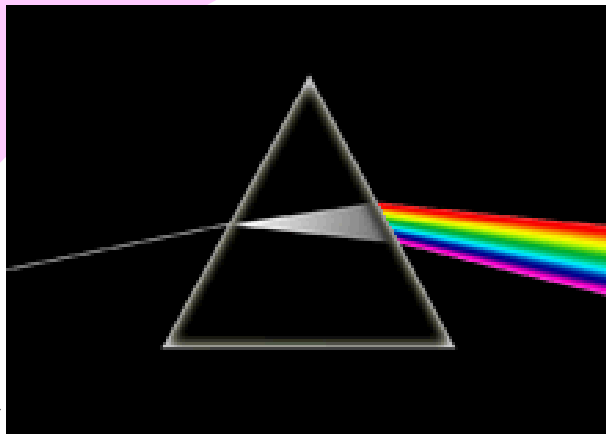
Rappelons qu'à l'époque, **FO CCRF** avait fait le choix de se positionner CONTRE le plan d'action ministériel concocté, en catimini, par le Secrétariat général du Ministère et par la Direction générale, pour le seul et unique profit, comme cela vient d'être démontré, d'une Direction générale qui demeure aux abonnés absents de l'organisation, des idées et de la prospective.

**FO CCRF** avait également refusé de se dédire pour un plat de lentilles en acceptant le protocole des « primes » exceptionnelles qui aboutissait, à notre sens, à une contradiction avec les valeurs défendues par l'intersyndicale (égalité de traitement entre tous les agents) et favorisait la division des personnels en reconnaissant que :

- le schisme entre les DDI et les DIRECCTE (DIECCTE) était accepté par les signataires, ce qui contredisait l'essence même de l'entente intersyndicale ;
- la « souffrance » générée par les réformes était différente selon la catégorie dont on fait partie ;
- les agents de Centrale étaient exclus des termes de ce protocole (cf. profession de foi **FO CCRF**).

En négligeant le « **dark side of the moon** », on risquait fort de se prendre « **the wall** » en pleine figure ou, au choix, d'être invité/forcé à un « dîner de c.... » ! (cf. nos avertissements de mai 2014)

« Is there anybody out there ??? »



**BILAN SOCIAL 2013  
BILAN DE LA FORMATION 2013**

Deux sujets classiques présentés en CT de Direction et qui, généralement, font l'objet d'un consensus sur la qualité du travail accompli par les services concernés.

- FO** CCRF a fait deux remarques au sujet du bilan social :
- l'état des lieux concernant les promotions révèle une diminution significative (78 en 2012, 66 en 2013) des promus en liste d'aptitude, ce que la DG explique par la baisse du ratio ministériel « promus/promouvables » dont nous nous étions inquiétés à l'époque avec notre fédération ;
  - la baisse régulière des moyens affectés au SI CCRF (1.750.000 € en 2012, 1.469.065 € en 2013 = - 16,05%).

Concernant la formation, **FO** CCRF a également fait deux commentaires sur le contenu pédagogique de la formation initiale :

- d'abord, pour constater avec satisfaction l'existence d'un dispositif d'alerte permettant l'accompagnement des stagiaires en difficulté ;
- ensuite, pour s'étonner que l'administration confie à des « jeunes » agents, dès leur sortie de stage, la fonction « d'animateur régional »...

**Examen de l'organisation  
de la formation professionnelle  
à la DGCCRF**

C'est là que les choses se sont gâtées, les organisations syndicales refusant le tour de « passe-passe » présenté par l'administration et réclamant, comme cela était le cas auparavant, la constitution d'une Instruction générale débattue et construite dans les règles du dialogue social.

Devant les réticences de l'administration, les syndicats se sont donc positionnés clairement.

**VOTE DU COMITÉ TECHNIQUE :**

10 voix CONTRE  
(CFDT, Solidaires, CGT et **FO** CCRF)

**POUR LE 4 DÉCEMBRE 2014 :**



en Comité Technique **Ministériel**

en Comité technique « **personnels et missions** » et en C.A.P.

